



Communauté d'Agglomération du Pays de Laon
60 rue de Chambry
02000 AULNOIS SOUS LAON
A l'attention de Madame BRETEAUX

Téléphone : 03 22 39 53 92
Courriel : aremahta-picardie@enedis.fr
Interlocuteur : Catherine Delignières

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

Amiens, le 03 Août 2018

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC00240818A0011 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	LE PRE ROBERT 02000 LAON
<u>Référence cadastrale :</u>	Section CR, Parcelle n° 19
<u>Nom du demandeur :</u>	Monsieur RODOT

Pour la puissance de raccordement demandée de 1000 kW triphasé et sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, nous vous informons qu'une contribution financière¹ est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

otre conseiller,

PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

¹ Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie



Annexe : Contribution due par la CCU

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Etude et constitution de dossier réseau souterrain moins de 100 m	1	709.95 €	425.97 €	40 %
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	3	110.97 €	199.75 €	40 %
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d'artère	1	448.00 €	268.80 €	40 %
Mise à Disposition d'un agent d'exploitation (1 heure ouvrable)	20	89.60 €	1 075.20 €	40 %
Identification de câble	1	179.20 €	107.52 €	40 %
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	2	762.18 €	914.62 €	40 %
Raccordement câble HTA Alu dans un poste HTA BT	4	690.59 €	1 657.42 €	40 %
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm ² Alu	460	25.64 €	7 076.64 €	40 %
Heure d'étude par Technicien	20	107.30 €	1 287.60 €	40 %
Mise en chantier réseau souterrain	1	675.48 €	405.29 €	40 %
Tranchée sous trottoir - enrobé, asphalte, pavé, chape béton, en environnement 2	230	88.60 €	12 226.80 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée trottoir, enrobé, pavé, chape, en environnement 2	230	39.10 €	5 395.80 €	40 %
Fouille confection accessoire HTA trottoir, enrobé, pavé, chape béton, en environnement 2	2	779.59 €	935.51 €	40 %
Montant total HT			31 976.92 €	

Pour votre information, en application de l'arrêté² du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté³ du 28 août 2007.

² Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

NB : Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

³ Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

